

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt cinq, premier juillet à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 24 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Madame **Sylvette LACOMBE**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Karine VILA**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Marie-Lou TALET** a donné pouvoir à Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Jocelyne COMBES** a donné pouvoir à Madame **Josiane STARCK**.

ABSENTS :

Monsieur **Maxime ALBASI**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Cédric MORENO**, Monsieur **Jean BAIÃO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- . Nombre de Conseillers en exercice : 27
- . Nombre de Conseillers absents : 8
- . Nombre de Conseillers Présents : 19
- . Nombre de pouvoirs : 2
- . Suffrages Exprimés : 21

**OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
ENTRE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET
DISCIPLINES ASSOCIÉES, ET LA VILLE DE FUMEL.**

Monsieur ARANDA rappelle que la ville de Fumel a fait le choix de réhabiliter un patrimoine immobilier devenu obsolète, notamment sur le plan thermique plutôt que de construire un bâtiment neuf, avec un impact écologique élevé du fait de son empreinte carbone.

Ainsi, l'ancienne « Maison des Associations » sise à Fumel 27 rue Bon Accueil, va faire l'objet d'une réhabilitation complète pour accueillir notamment un dojo. Son emplacement stratégique, aux abords du Parc des Sports Henri Cavallier et à proximité du collège Kléber Thoueilles de Monsempron-Libos, permettra de poursuivre l'attractivité du quartier et de donner un nouveau souffle au club de judo de la ville

Aussi, dans le cadre du programme 1.000 dojos, la ville souhaite répondre à cet appel à projets afin de renforcer les investissements sportifs et contribuer à développer la pratique du sport et, en particulier, du judo.

Monsieur ARANDA propose de signer une convention de mise à disposition d'équipements sportifs pour le futur dojo avec la Fédération Française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées, dont il donne lecture.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve la convention de mise à disposition d'équipements sportifs (dojo) entre la ville de Fumel et la Fédération Française de judo, jujitsu, kendo et disciplines associées au n°27 rue Bon Accueil à Fumel ;**
- 2. autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation dudit projet de dojo ;**
- 3. constate que la présente délibération a été adoptée par 21 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 1^{er} juillet 2025



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Signé par :



Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).